

L'Hôpital Français de Bruxelles *

par E. Vander ELST

Lorsqu'on se présente à l'entrée de l'Hôpital Français de Bruxelles on trouve, à gauche du hall principal, deux plaques commémoratives. La première est ainsi libellée :

« La première pierre a été posée le 2 décembre 1928 par M. Alfred Oberkirch, sous-secrétaire d'Etat du Travail et de l'Hygiène, M. Maurice Herbette, ambassadeur de France, Mme Maurice Herbette et M. Adolphe Max, bourgmestre de Bruxelles ».

La seconde mentionne ce qui suit :

« Le 14 octobre 1929, M. Gaston Doumergue, président de la République et M. Aristide Briand, président du Conseil, ont visité les travaux en construction.

« Fondateurs :

Edmond Zorn,
Marie Zorn-Bon,
Jules Salomon,
Cécile Salomon-Cohen,
Louis Rolez,
Julia Rolez-Dequin,
Edmond Zorn (fils). »

On trouve également de petites plaques murales, haut situées, rappelant le souvenir de personnalités belges, et de quelques personnalités ou organismes français, parmi lesquels j'épinglé les suivants :

André Citroën ; Chemin de Fer Français du Nord ; Chambre Syndicale des Constructeurs Automobiles ; famille de Rothschild.

(*) Communication présentée à la séance de la Société Française d'Histoire de la Médecine le 18 mars 1972.

En poursuivant l'enquête, qui s'est avérée difficile, pour des raisons exposées plus loin, on trouve dans un rapport du Président fondateur, Edmond Zorn, les détails suivants :

« ... Le but de l'Hôpital Français, selon ses statuts, est d'hospitaliser les malades de nationalité française, et éventuellement les malades de nationalité belge ; d'assurer un service de maternité, et un service de consultations. Nous serons en état de satisfaire à ces obligations dès l'ouverture de l'hôpital.

« Toutes les maladies, de même que la chirurgie, seront traitées à l'Hôpital Français. Notre service médical sera assuré, à titre gracieux, par des médecins spécialistes belges de premier ordre. Notre corps d'infirmières sera composé de religieuses françaises : les Sœurs Dominicaines de la Présentation de Tours, dont l'expérience est notoire en tout ce qui touche à l'hôpital.

« L'Hôpital Français, auquel S.M. la Reine Elisabeth a eu la gracieuseté d'apporter son auguste parrainage, a soulevé, dès son premier jour, beaucoup d'enthousiasme et de dévouement dans tous les milieux sociaux de Belgique et de France. Un exemple remarquable : sous l'impulsion très active de quelques hautes personnalités bruxelloises, une association : « La Section de Bruxelles de la Société de la Légion d'Honneur » s'est formée dans le but de réunir les fonds nécessaires pour la création à l'Hôpital Français, d'un lit dédié à la mémoire du Maréchal Foch. Ce résultat a été obtenu en quelques semaines... »

Et plus loin encore, nous lisons :

« ... L'Hôpital Français est une œuvre à la fois patriotique, charitable et morale. Il a été fondé en vue d'assurer, en cas de maladie, l'hospitalisation large et facile à la totalité des cent trente mille Français de Belgique ; non seulement aux indigents que vise uniquement la Convention de Réciprocité Franco-Belge du 30 novembre 1921, mais encore à la masse active et particulièrement intéressante de notre colonie : aux travailleurs qui, du fait qu'ils gagnent leur vie, n'ont pas l'accès gratuit des hôpitaux ; qui n'ont pas les moyens de supporter des frais d'hospitalisation et qui, logés souvent dans les combles ou les sous-sols, ne disposent ni des soins, ni de l'hygiène nécessaire pour atteindre jamais la guérison complète... »

Il m'a d'autre part été possible de retrouver — je reviendrai plus loin sur les difficultés des conditions de recherches — une photocopie d'une assemblée générale, datant du 2 mars 1935. Il s'agit d'un document incomplet, dont je crois bon de reprendre ce qui suit, et que je sou mets à l'attention du lecteur :

« FONDATION DE L'HOPITAL.

« Les années passent vite. Il va bientôt y avoir sept ans que nous avons fondé l'Hôpital Français. C'est, en effet, au début du mois de mai 1928 que, dans le cours d'une conversation relative à l'organisation et à la direction d'une éventuelle maison française à Bruxelles, j'ai mis en avant l'idée d'hôpital français qui s'agitait, dans mon esprit, depuis un quart de siècle.

« Et cette idée, qui avait hanté avant moi d'autres Français de Belgique, tels que Valère Mabile, de Charleroi, et Charles Roland, de Bruxelles, a pris corps définitivement en quelques semaines grâce, je ne manquerai jamais de le proclamer, au noble désintéressement d'un petit groupe de généreux philanthropes Français de Bruxelles, qui m'ont fait la confiance de m'apporter, sous forme de chèque, et sans conditions, l'importante somme que j'avais fixée d'avance et qui déterminait, selon moi, le minimum des éléments nécessaires pour tenter utilement la réalisation d'une pareille entreprise.

« ... Et dès le lendemain, sous le regard bienveillant de M. Gaston Doumergue, Président de la République, de M. Raymond Poincaré, Président du Conseil, et avec l'enthousiaste encouragement de M. Maurice Herbet, Ambassadeur de France, l'Hôpital Français a été constitué, sous la forme d'association sans but lucratif, et dans le cadre de la législation belge...

« ... Certes, il n'est pas moins honorable, pour une association, d'être appelée franco-belge, que d'être appelée française ou belge. Là n'est pas la question. Mais le terme de franco-belge, s'il peut définir une action, ne traduit pas la nationalité. Celle-ci est belge ou française, mais elle n'est pas l'une et l'autre.

« D'ailleurs, cette question d'appellation n'a jamais dépassé l'importance d'un jeu de mot. On juge l'arbre à ses fruits et on n'a pas été long à remarquer que notre œuvre, si elle n'avait pas été animée d'un pur esprit français, n'aurait jamais pensé à créer, en faveur de nos compatriotes, les avantages exceptionnels qui leur sont réservés par l'Hôpital Français. Au surplus, il était bien difficile d'expliquer pourquoi des Français, si ouverts qu'ils soient à l'idée belge, et bien qu'ils soient établis en Belgique depuis plus d'un demi-siècle, se seraient mobilisés pour entreprendre à Bruxelles, où les hôpitaux foisonnent, un hôpital autre que français. Et aussi pourquoi l'Ambassadeur de France, et avec lui le Gouvernement français tout entier, seraient intervenus pour les y aider... »

Et, plus loin, nous lisons ceci :

« ACTIVITE DE L'HOPITAL.

« Nous avons été appelés, en quatre années, c'est-à-dire depuis le 2 novembre 1930, date de l'ouverture de l'Hôpital Français, jusqu'au 31 décembre 1934, à soigner le nombre extraordinaire de 3 164 malades français, dont 1 180 hommes, 1 492 femmes, 492 enfants, parmi lesquels il s'en trouve 2 756 qui ont été traités gratuitement, et plus de la moitié des autres à demi-tarif.

« Nous avons approché de tout près, en 1934, comme vous le verrez au tableau ci-dessous, le millier de malades français. C'est un chiffre qui dépasse nos prévisions. Nous n'aurions jamais osé envisager, en partant, que notre œuvre pourrait être appelée à distribuer un jour, à nos compatriotes, dans de semblables proportions, son action bienfaisante et reconstituante.

« *Hospitalisation en 1945 :*

336 malades belges, 6 838 journées payantes ;
154 malades français, 5 866 journées dont 26 79 gratuites.

« *Maternité :*

333 naissances belges, 3 349 journées payantes ;
39 naissances françaises, 468 journées dont 138 gratuites.

« *Consultations :*

2 339 malades belges, 12 707 consultations payantes ;
763 malades français, 5 126 consultations gratuites.

J'ai été plus heureux pour retrouver un document original, à savoir le rapport de l'Assemblée générale tenue le 12 mars 1938. Il s'agit d'un opuscule relativement volumineux — 85 pages — dont j'ai extrait, à l'intention des lecteurs les points suivants, qui m'ont paru dignes d'intérêt.

« *Hospitalisation :*

19 579 journées à 1 338 malades dont 6 008 à 250 malades de nationalité française.

« *Maternité :*

6 613 naissances, dont 40 françaises.

« *Consultations :*

21 240 données à 5 638 malades, dont 6 449 gratuites à 1 524 malades français.

« *Physiothérapie :*

diathermie, rayons infra-rouges, ultra-violets, bains galvaniques, douches, etc 17 775 traitements à 1 153 malades, dont 288 de nationalité française.

« *Radiographie :*

661 séances à 591 malades, dont 135 français... »

Relevons également ceci, quelques lignes plus loin :

« ... DEPENSES DE L'ANNEE :

« Notre budget de dépenses, ainsi que vous pourrez le voir au bilan que vient de vous présenter M. Dewimau, se montre à 1 497 000 francs.

D'autre part, les recettes de nos services ont atteint la somme de 987 000 F. Il y a donc un mali de 510 000 F que nous avons dû chercher au dehors. Nous avons trouvé cette somme dans les dons et les cotisations, et dans le produit de notre tombola de 1937... »

Et plus loin encore :

« ... *RADIOTHERAPIE* :

« Notre nouveau service de radiothérapie est actuellement en fonction. L'installation et l'équipement en ont été terminés le 1^{er} décembre dernier. Et depuis ce moment-là, qu'il s'agisse du bistouri électrique, des rayons X ou du radium, nous entreprenons le traitement complet des tumeurs et du cancer. Cet important service porte à quinze le nombre des spécialités que nous traitons aujourd'hui... »

Du début d'un autre chapitre, nous extrayons ces lignes :

« *ADMINISTRATION ET SURVEILLANCE* :

« Art. 8. — La direction de l'Hôpital Français est assurée par un Conseil d'administration, composé de quinze membres au moins, choisis parmi les membres perpétuels et ceux dont la cotisation annuelle est d'au moins mille francs.

« Le Conseil d'administration doit être en majorité de nationalité françaises... »

Au début du chapitre suivant, il est écrit ce qui suit :

« *DES ASSEMBLEES GENERALES*.

« Art. 14. — Une assemblée générale des membres de l'Association, sauf les membres affiliés, aura lieu chaque année au siège social ou à tout autre endroit désigné sur la convocation, le premier samedi du mois de mars. La première assemblée générale aura lieu en dix-neuf cent trente... »

Notons, au passage, l'existence de « *SECTIONS* », à Anvers, à Ostende et à La Panne, et quelques détails pittoresques : par exemple, une série de « *LITS DE MALADES* » destinés à rappeler le souvenir d'organisations ou de personnages :

Le Gouvernement de la République Française.

La Chambre de Commerce Française de Bruxelles.

Le Comité des Forges de France, 1929.

La Compagnie des Chemins de Fers du Nord, 1929.

La Croix-Rouge Française de Bruxelles et de Paris, 1929.

Maréchal Foch, 1929.

Lit de l'Artiste, 1932.
Président Doumer, 1933.
La Ville de Paris, 1929.
La Ligue des Poilus de France en Belgique, 1929... »

Un dernier détail : en 1937, l'Hôpital Français Reine Elisabeth, de Bruxelles, a soigné 702 malades français en consultation et 235 patients français hospitalisés.

La minutie du rapporteur situe non seulement le département où ils ont vu le jour, mais également le lieu même de leur naissance, quelle que soit son exigüité. Citons au hasard :

« Département des ARDENNES :

Carignan : 1 consultation
0 hospitalisation.

« Département des BASSES-PYRENEES :

Biarritz : 1 consultation
1 hospitalisation

Bescat : 1 consultation
0 hospitalisation.

« Département de la CORSE :

Ajaccio : 1 consultation
0 hospitalisation.

« Département du FINISTERE :

Brest : 4 consultations
2 hospitalisations.

« Département de l' AISNE :

Montcornet : 1 consultation
0 hospitalisation.

« Département du CANTAL :

Sainte-Anastasie : 1 consultation
1 hospitalisation.

« Département du FINISTERE :

Châteauneuf-du-Faon : 0 consultation
1 hospitalisation.

- « Département d'ILLE-ET-VILAINE :
Saint-Méloir-des-Ondes : 2 consultations
0 hospitalisation.
- « Département de la LOIRE :
Sainte-Genest-Malifaut : 1 consultation
0 hospitalisation.
- « Département de la SOMME :
Rosières-en-Santerre : 1 consultation
0 hospitalisation. »

Voilà donc pour l'histoire proprement dite de l'Hôpital Français Reine Elisabeth de Bruxelles.

Le moment est peut-être venu de préciser que cette — maigre — documentation qui précède est due à l'obligeance de Sœur Thérèse qui, avec deux de ses compagnes, représente la Congrégation des Filles de la Sagesse. Ces trois religieuses font partie actuellement du personnel soignant de l'Hôpital Français Reine Elisabeth de Bruxelles, et ont donc pris la succession des Sœurs Dominicaines de la Présentation, de Tours (cf. ci-dessous).

Sœur Thérèse est Belge d'origine, mais a passé une douzaine d'années en France, et plus particulièrement elle dépend actuellement de la maison-mère de son ordre, située à Saint-Laurent-sur-Sèvres (Vendée).

Le reste du personnel soignant est composé de 110 infirmières laïques. Il sied, bien entendu, d'y ajouter 40 médecins, tous de nationalité belge, 65 personnes composant le personnel ouvrier et 30 employés pour le service administratif.

Précisons également que l'Hôpital Français Reine Elisabeth de Bruxelles est qualifié de stage universitaire par les Facultés de Médecine de Louvain et de Bruxelles.

Actuellement, l'hôpital compte 126 lits avec une occupation moyenne de 75 %. Au total, durant les années 1970 et 1971, 30 000 journées-lit ont été dénombrées.

Pour ce qui regarde le fonctionnel actuel et le rendement de l'Hôpital Français Reine Elisabeth de Bruxelles, il faut bien convenir, quel que soit le désenchantement qui doive en résulter pour mes lecteurs français, que cet établissement hospitalier n'a plus de français que le nom. En effet, 95 % de son activité, de son rendement, de sa gestion, sont basés sur des crédits alloués par des autorités belges. Cette mutation complète trouve son origine dans les séquelles douloureuses de la guerre 1940-1944. Durant cette pénible période, l'Hôpital Français Reine Elisabeth de Bruxelles a

été occupé par les services médicaux de l'Armée Allemande, et les archives ont été entièrement détruites. Ce détail, très précis, explique les difficultés et le caractère fragmentaire de nos informations.

Actuellement du reste, quelque blockhaus sont encore visibles dans les dépendances et dans les jardins de l'établissement.

Lorsqu'en 1944 l'Hôpital Français Reine Elisabeth de Bruxelles fut rendu à la vie civile, un crédit considérable lui fut octroyé par le Gouvernement belge, et ce point précis est à l'origine de la mutation survenue.

Présentement, l'Hôpital Français Reine Elisabeth de Bruxelles est toujours géré par un Conseil d'administration, dont les membres sont en majorité de nationalité française. J'ai recueilli de Sœur Thérèse le manque d'intérêt de ses mandataires et, il faut bien le dire, même des autorités françaises lors de leurs déplacements en Belgique...
